



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-107017>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-107017**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de déconstruction et de démolition sur la ZAC Grand Arénas à Nice et missions de maîtrise d'oeuvre annexes

Description : La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la démolition de plusieurs bâtiments situés dans le périmètre de la ZAC Grand Arénas à Nice. La mission pourra nécessiter de suivre des travaux de désamiantage, déconstruction, dépollution, et de piloter les différents intervenants nécessaires à la bonne réalisation des travaux (diagnostiqueurs, géomètre, géotechnicien, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, contrôle technique et OPCIC le cas échéant), ainsi que des missions de maîtrise d'oeuvre annexes. Le maître d'oeuvre interviendra sur les disciplines suivantes : curage, démolition - déconstruction, désamiantage, déplombage, autres dépollutions. L'accord-cadre portera sur les bâtiments présents à démolir pour la réalisation du futur quartier. Ils se situent au nord du projet et notamment dans le périmètre du MIN alimentaire de Nice toujours en exploitation. L'accord-cadre sera exécuté en partie par des bons de commande, et en partie par des marchés subséquents, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et encadré par un montant maximum total de 450 000 euros HT (partie à bons de commande et partie à marchés subséquents comprises), et est décomposé comme suit : *Sans montant minimum et encadré par un montant maximum de 90 000 euros HT pour la partie exécutée directement via des bons de commande (missions identifiées comme telles dans le BPMP et le CCTP de l'accord-cadre : mission 1 et études supplémentaires (actualisations et évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1/missions supplémentaires éventuelles/réunions) ; *Sans montant minimum et encadré par un montant maximum de 360 000 euros HT pour la partie exécutée via des marchés subséquents (missions identifiées comme telles dans le Bordereau des Prix

Mixtes et Plafonds et le Cahier des Clauses Techniques Particulières de l'accord-cadre : missions 2 à 8: AVP (mission 2),PRO (mission 3),ACT (mission 4),VISA (mission 5),DET (mission 6),AOR (mission 7) et OPC (mission 8)). Ces montants correspondent aux montants maximums susceptibles d'être engagés en exécution du présent accord-cadre, et non pas à l'estimation faite par l'EPA des montants des prestations nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre, lesquelles ont été publiées au sein de l'avis de marché, sur la base des scénarii envisagés dans le DQE (c'est-à-dire : la partie à bon de commande est estimée à 51 300 euros HT, et la partie exécutée via des marchés subséquents est estimée à 284 000 euros HT soit une estimation totale de : 335 300 euros HT).

Identifiant de la procédure : 7e749edc-6656-4410-a937-88cb8b643588

Identifiant interne : AOO MOE Démolition Grand Arénas

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 335,300 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 450,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux documents de la consultation

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de déconstruction et de démolition sur la ZAC Grand Arénas à Nice et missions de maîtrise d'oeuvre annexes

Description : La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la démolition de plusieurs bâtiments situés dans le périmètre de la ZAC Grand Arénas à Nice. La mission pourra nécessiter de suivre des travaux de désamiantage, déconstruction, dépollution, et de piloter les différents intervenants nécessaires à la bonne réalisation des travaux (diagnostiqueurs, géomètre, géotechnicien, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, contrôle technique et OPCIC le cas échéant), ainsi que des missions de maîtrise d'oeuvre annexes. Le maître d'oeuvre interviendra sur les disciplines suivantes : curage, démolition - déconstruction, désamiantage, déplombage, autres dépollutions. L'accord-cadre portera sur les bâtiments présents à démolir pour la réalisation du futur quartier. Ils se situent au nord du projet et notamment dans le périmètre du MIN alimentaire de Nice toujours en exploitation. L'accord-cadre sera exécuté en partie par des bons de commande, et en partie par des

marchés subséquents, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique. La mission de maîtrise d'oeuvre du présent accord-cadre a pour objectif de réaliser les missions suivantes, dans le cadre de la démolition de bâtiments (entier, ensemble ou partie) : - L'Avant-projet (AVP) et autorisations administratives (mission 2) - L'étude projet (PRO) (mission 3) - L'assistance pour la passation de contrat (ACT) (mission 4) - La mission VISA (VISA) (mission 5) - La direction de l'exécution des travaux (DET) (mission 6) - L'assistance aux opérations de Réception (AOR) (mission 7) - L'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) (mission 8) ainsi que des missions annexes: - la production d'une note de synthèse (mission 1), - et des études supplémentaires (actualisations de cette note de synthèse et évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1, missions supplémentaires éventuelles, et réunions) décrites à l'article 4.2 du CCTP, selon la survenance des besoins. L'accord-cadre sera exécuté en partie par des bons de commande, et en partie par des marchés subséquents, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique :

*S'agissant des prestations relevant de la mission 1 (article 4.1 du CCTP) et des études supplémentaires (actualisations et évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1, réunions ou missions supplémentaires éventuelles (article 4.2 du CCTP), elles seront exécutées directement au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. *L'accord-cadre ne fixant toutefois pas toutes les stipulations contractuelles nécessaires à l'exécution des prestations des missions 2 à 8, leur réalisation est donc conditionnée par la passation de marchés subséquents au fur et à mesure de la survenance des besoins par le pouvoir adjudicateur, dans le respect des taux plafonds indiqués au Bordereau des Prix Mixtes et Plafonds (BPMP). Le titulaire est informé que les marchés subséquents pourront avoir une durée pouvant dépasser la date de fin de l'accord-cadre, auquel cas le titulaire devra assumer ses obligations issues du présent accord-cadre, jusqu'à l'échéance du marché subséquent concerné. De même, il est précisé au titulaire que le calendrier prévisionnel de passation des marchés subséquents n'est pas connu à ce jour. Il est précisé que les missions de maîtrise d'oeuvre (de 2 à 8) pourront être intégrées plusieurs fois dans différents marchés subséquents, passés les uns après les autres, selon les opérations de démolition envisagées : ces missions de maîtrise d'oeuvre pourront donc concerner un seul bâtiment, ou porter sur un ensemble ou une partie de bâtiments, selon le besoin défini ultérieurement. De plus, les marchés subséquents pourront soit coupler les missions de maîtrise d'oeuvre (d'un seul tenant, de l'AVP à l'OPC), soit les scinder. Les marchés subséquents préciseront les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre. Toutes les missions sont détaillées au sein du CCTP de l'accord-cadre, et seront précisées au sein des marchés subséquents à la survenance des besoins.

Identifiant interne : MOE démolition ZAC Grand Arénas

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : ZAC Grand Arénas

Ville : Nice

Code postal : 06200

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 09/12/2024

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 335,300 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : L'accord-cadre est passé pour une durée d'un an (1) an à compter de la date de notification, reconductible trois (3) fois un (1) ans, soit une durée maximale de quatre (4) ans (toutes reconductions comprises). La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction de l'accord-cadre, celle-ci sera notifiée par lettre recommandée avec accusé réception ou courriel avec accusé de réception au plus tard un (1) mois avant sa date d'échéance. Il n'est versé au titulaire aucune indemnité en cas de non-reconduction de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction de l'accord-cadre.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : 1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Description : -Une lettre de candidature, précisant l'identité du candidat (modèle recommandé : formulaire DC1 joint au dossier de consultation) : en cas de candidature en groupement, cette lettre est commune ; -En cas de sous-traitant, une déclaration de sous-traitance (modèle recommandé : formulaire DC4 joint au dossier de consultation) : les noms des sous-traitants susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du marché, ainsi que la nature et le volume sous-traité doivent être précisés ; -Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (modèle recommandé : formulaire DC1 joint au dossier de consultation) ; -Lorsque l'immatriculation du candidat attributaire au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants : -un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou

K bis), -une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, - un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ; -un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription. Précision : Les candidats veilleront à utiliser le cas échéant les dernières versions des formulaires DC1, DC2 et DC4 lesquelles sont disponibles au lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> et dans le présent dossier de consultation.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : -Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois dernières années. -La preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents, avec notamment mention sur la responsabilité civile professionnelle " MOE désamiantage ". Point de vigilance : La preuve d'une assurance responsabilité décennale démolition (pour tout type d'ouvrage, qu'il soit soumis ou non soumis) sera demandée à l'attributaire.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacité technique et professionnelle

Description : -Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, des éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; -Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; -Qualification OPQIBI 0902 " Maîtrise d'oeuvre en désamiantage ", ou équivalent, ainsi que les compétences acquises dans les domaines d'expertise indiquées dans le CCTP, afin de suivre à minima les disciplines suivantes : curage, démolition - déconstruction, désamiantage, déplombage : lesdites compétences pourront être justifiées notamment par la fourniture de CV, diplômes, attestations, habilitations. Ces compétences doivent être justifiées au sein du candidat (qu'il s'agisse d'un candidat individuel ou en groupement) ou en sous-traitance (hors compétence liée à l'amiante). -L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle de l'accord-cadre.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique et méthodologique au regard de la note méthodologique (pondération : 60 %)

Description : La note attribuée à ce critère sera calculée en trois temps : 1/ Pour chaque offre, une note initiale N_i sera calculée sur une base de 100 points, en totalisant les notes obtenues pour chacun des sous-critères suivants : -Sous critère 1 : Pertinence des moyens humains, matériels et organisation de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations (30 points) : Le candidat présentera les qualifications, et l'expérience (CV) des membres de l'équipe dédiée dans le domaine des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, les références des membres de l'équipe dédiée sur des prestations similaires, les moyens matériels et logiciels proposés pour réaliser les prestations, et l'organisation et le pilotage proposés pour mener à bien les missions (organigramme et description). Le candidat identifiera au sein de l'équipe dédiée un interlocuteur privilégié suivant l'ensemble des missions, et un interlocuteur dédié dans le domaine spécifique de l'amiante. L'EPA jugera de la pertinence et de la suffisance des moyens humains, matériels et l'organisation tels que décrits dans la note méthodologique, pour répondre à ses besoins définis dans le CCTP. -Sous critère 2 : Méthodologie de travail mise en place pour chaque mission décrite au CCTP, permettant l'exécution des prestations de l'accord-cadre (40 points) : Le candidat rédigera une synthèse portant sur la compréhension de l'ensemble des missions, du site et de ses contraintes, et décrira la méthodologie détaillée utilisée pour réaliser chacune des missions mentionnées au CCTP (de la mission 1 à la mission 8), y compris les études supplémentaires, comprenant l'actualisation et les évaluations supplémentaires dans le cadre de la mission 1, les réunions, et également une mission supplémentaire éventuelle (par exemple une mission d'AMO sur les avoisinants). Le candidat décrira spécifiquement la méthodologie utilisée en cas de présence d'amiante. Le candidat décrira également la méthodologie utilisée permettant d'assurer et d'encadrer la sécurité du chantier de démolition, ainsi que l'identification et la gestion des risques pouvant survenir au cours du chantier. L'EPA jugera si la compréhension des enjeux notamment concernant la sécurité du chantier et la gestion des risques, et la méthodologie de travail, y compris en cas d'amiante, telle que décrite par le candidat est pertinente, suffisamment détaillée, et correspond à une bonne compréhension des attentes de l'EPA ainsi que la qualité des rendus attendus. -Sous critère 3 : La stratégie de revalorisation des matériaux mise en place après réalisation des prestations de l'accord-cadre (30 points) : Le candidat décrira sa compréhension des attentes et enjeux de l'EPA sur la revalorisation des matériaux, et la méthodologie utilisée pour permettre le suivi du réemploi, de l'économie circulaire, des déchets de chantier. L'EPA jugera si l'approche du candidat relative aux enjeux est pertinente et suffisamment approfondie, et si les méthodes proposées sont pertinentes et applicables à l'accord-cadre et permettront d'atteindre les objectifs détaillés. 2/ Une fois que chaque offre aura été notée individuellement, parmi les notes N_i , sera identifiée la note la plus haute, nommée N_{max} . 3/ La note de chaque offre sur le critère " valeur technique et méthodologique au regard de la note méthodologique " sera calculée, selon la formule suivante : Note attribuée à ce critère = $100 \cdot (N_i / N_{max})$ Dans laquelle : N_i = Note initiale de l'offre à noter N_{max} = Plus haute note technique parmi les offres analysées. Cette note sur 100 points sera ensuite pondérée à 60 %. Les notes seront arrondies au centième supérieur.

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations (pondération à 40%)

Description : Ce critère sera analysé au regard du montant total indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE). La note sera attribuée sur 100 selon la formule suivante : Note attribuée = $100 * (O / On)$ Dans laquelle : O = Offre la moins disante On = Offre à noter Cette note sur 100 points sera ensuite pondérée à 40 %. Les notes seront arrondies au centième supérieur. Une synthèse multicritère sera réalisée, pour déterminer la note finale du candidat. Elle est obtenue par l'addition des notes relatives aux deux critères (valeur technique et méthodologique et prix des prestations), affectées de leurs coefficients pondérateurs. Le classement final des offres est établi en conséquence. L'offre retenue est celle qui obtient le plus de points. En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère majoritaire.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://ecovallee-plaineduvar.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_25559_1045384.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://ecovallee-plaineduvar.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 21/10/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 21/10/2024 à 15:00

Lieu : Siège de l'EPA Nice Ecovallée

Informations complémentaires : La date et l'heure d'ouverture des plis sont indicatives.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : -Un référé précontractuel (articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative). Le juge du référé précontractuel du Tribunal administratif de Nice dont l'adresse est mentionnée à l'article 8 du présent règlement de consultation peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. A exercer après la signature du contrat -Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Nice (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du Code de justice administrative). Il peut être exercé dans un délai de : -31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat ; -6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. -Un recours de plein contentieux en contestation de validité contractuelle devant le Tribunal administratif de Nice, issu de la jurisprudence " Département de Tarn et Garonne " (CE, 4 avril 2014, n° 358994). Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ". Cette condition de publicité A exercer en cas de déclaration sans suite ou infructueuse de la procédure -Un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice, dirigé contre la décision d'abandonner la procédure en la déclarant infructueuse ou sans suite. Le délai est de deux mois à compter de la publication ou notification de la décision.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : EPA ECOVALLEE PLAINE DU VAR

Numéro d'enregistrement : 50885888300012

Adresse postale : 455 Promenade des Anglais

Ville : Nice

Code postal : 06205

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : marches@epa-plaineduvar.com

Téléphone : +33 493217108

Adresse internet : <https://www.ecovallee-plaineduvar.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://ecovallee-plaineduvar.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Adresse postale : 18 avenue des fleurs CS 61039

Ville : Nice

Code postal : 06050

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.tanice@juradm.fr

Téléphone : +33489978600

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice

Numéro d'enregistrement : 170600050

Adresse postale : 18 avenue des fleurs CS 61039

Ville : Nice

Code postal : 06050

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.tanice@juradm.fr

Téléphone : +33489978600

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 0b92cc39-285c-4440-a895-abeb0ef7b8e6 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/09/2024 à 11:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/09/2024